

Pierre ECKLY

FINANCES PUBLIQUES

1^{ère} épreuve de la session d'examens

Date de l'épreuve : Lundi 4 Janvier 2010

Sujet de l'épreuve :

« Répondez aux trois questions suivantes (chacune des réponses étant notée selon le même coefficient) :

1^{ère} question :

À quoi servent les lois de finances rectificatives ?

2^{ème} question :

Qu'est-ce que la théorie de « l'impasse budgétaire » ?

3^{ème} question :

Dans quels délais le Parlement doit-il adopter la loi de finances de l'année ?

Durée de l'épreuve : 1 heure, de 14 heures à 15 heures

Documentation autorisée : aucune

Pierre ECKLY

FINANCES PUBLIQUES

2^{ème} épreuve de la session d'examens

Date de l'épreuve : Lundi 18 Janvier 2010

Sujet de l'épreuve :

« Définissez et illustrez par un exemple chacune des notions suivantes :

- 1) la fiscalité sociale**
- 2) les autorisations d'engagement**
- 3) les lois de programmation**
- 4) un « cavalier budgétaire »**
- 5) une mission budgétaire**
- 6) les budgets annexes**
- 7) les comptes d'affectation spéciale**
- 8) les bons du trésor**
- 9) les crédits évaluatifs**
- 10) un ordonnateur**

Durée de l'épreuve : une demi-heure, de 14 heures à 14 heures et 30 minutes

Documentation autorisée : aucune



Faculté de Droit
de Sciences Politiques
et de Gestion
Université de Strasbourg

M. ZEIBAK

2^{ème} année Droit
A-K
Finances Publiques

Janvier 2010

Durée de l'épreuve : 30 minutes

Définissez les termes suivants : (maximum 4 lignes)

1. Mission
2. Programme
3. Budget annexe
4. Budget général
5. Cavalier budgétaire
6. Décret d'avances
7. Fongibilité asymétrique
8. Services votés
9. Débudgétisation
10. Crédits de paiement

« Aucun document n'est autorisé »



Faculté de Droit
de Sciences Politiques
et de Gestion
Université de Strasbourg

M. ZEIBAK

2^{ème} année Droit
A-K
Finances Publiques

Janvier 2010

Durée de l'épreuve : 1 heure

Traitez les 4 questions suivantes :

1. Les dérogations à la règle de non-affectation des recettes. **(7 points)**
2. La responsabilité des ordonnateurs devant la Cour de discipline
budgétaire et financière. **(5 points)**
3. La déchéance quadriennale. **(4 points)**
4. Les principes d'organisation financière du Trésor Public. **(4 points)**

« Aucun document n'est autorisé »

M. ZEIBAK

2^{ème} année Droit
A-K
Finances Publiques

Janvier 2012

Durée de l'épreuve : 1 heure

Traitez les 4 questions suivantes :

1. La modification de la spécialisation des crédits : Les **virements** et les
transferts de crédits. (4 points)
2. Le report de crédits. (4 points)
3. Le contrôle financier sur les ordonnateurs. (6 points)
4. La gestion de fait. (6 points)

« Aucun document n'est autorisé »

2^e année licence droit
Cours de L à Z

FINANCES PUBLIQUES

Durée de l'épreuve : 1 heure.

"Répondez brièvement aux quatre questions suivantes, chacune des réponses étant notée sur 5 cinq points:

1° Sur quelle temporalité est construit un cycle budgétaire ?

2° La révision constitutionnelle de 2008 a-t-elle modifié la procédure parlementaire d'adoption des lois de finances ?

3° Comment sont qualifiés juridiquement les flux financiers des emprunts d'État, des intérêts de ceux-ci et de leurs remboursements ?

4° Quels sont les critères de convergence budgétaire du pacte de stabilité de l'eurozone ?

Documentation autorisée : aucune.

2^e année licence droit
Cours de A à K

FINANCES PUBLIQUES

Durée de l'épreuve : 1 heure.

Répondez aux quatre questions suivantes, chacune des réponses étant notée sur cinq :

1ère question: en quoi consiste la méthode dite des "quatre temps budgétaires" ?

2ème question: à quoi servent les lois de finances rectificatives ?

3ème question: pourquoi et comment la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) a-t-elle réformé les autorisations de programme ?

4ème question: sur quels points porte le contrôle du comptable public en matière d'exécution des dépenses publiques ?

Documentation autorisée durant l'épreuve: aucune

M. ZEIBAK

2ème année Droit
L - Z
Finances Publiques

Janvier 2013

Durée de l'épreuve : 1 heure

Traitez les 4 questions suivantes :

1. Les autorisations d'engagement. **(6 points)**
2. Le contenu du principe de la sincérité budgétaire. **(5 points)**
3. Le droit d'amendement des parlementaires en matière de charges publiques. **(5 points)**
4. La structure de la dette publique. **(4 points)**

« Aucun document n'est autorisé »